

Neuf éoliennes vont sortir de terre

Initié en 2003 et retardé à de multiples reprises, le programme porté par la société Valorem a finalement été voté à la quasi-unanimité, mardi, par le conseil municipal.

Angerville

Par Marie-Charlotte Dutheil

Le maire (SE) craignait des débats tendus, le projet a été validé à l'unanimité, moins une voix. Mardi soir, des membres du conseil municipal d'Angerville, seul Franck Thévet, représentant de l'opposition, s'est abstenu lors du vote portant sur l'implantation d'un parc éolien au nord de la commune.

Initié en 2003, le projet a connu de multiples retards. « Depuis le 31 mars 2014, le droit à construire de Valorem (NDLR : le promoteur) est acquis et purgé de tout recours, rappelle Johann Mittelhauser, maire d'Angerville. Mais la commune a elle-même fait l'objet d'un recours engagé par Valorem. » Celui-ci faisait suite au refus du conseil municipal de voter la convention de servitudes permettant à l'entreprise d'accéder à des chemins ruraux en septembre 2016. Le protocole d'accord adopté mardi prévoit l'abandon de tous les recours entre les deux parties. Et comporte trois principaux points.

Suppression d'une

éolienne

Le projet initial comportait dix éoliennes. Seules neuf sortiront finalement de terre, pour une mise en production prévue en juin 2019. « Lorsque le programme a été conçu, en 2003, le lotissement de l'Europe [NDLR : où vivent un millier de personnes] n'existait pas, indique Johann Mittelhauser. Or, l'éolienne n° 5 était située pile dans son axe. Nous avons donc demandé à Valorem, qui a accepté, de renoncer à la construction de ce mât. »

La ville se chargera de renforcer les chemins ruraux

Pour acheminer les matériaux nécessaires à leur construction et assurer l'entretien des éoliennes, la société Valorem devra emprunter les chemins ruraux communaux. Or, ces derniers ne sont pas conçus pour supporter le passage de poids lourds, et devront être renforcés. « Neuf fois sur dix, ce sont les opérateurs éoliens qui se chargent des travaux, mais nous avons tenu à en rester maîtres d'ouvrage, explique le maire. C'est Valorem qui paiera pour leur réalisation, mais, ces chemins relevant du

domaine public, cela nous assure qu'aucun recours ne pourra être déposé contre la réalisation de ces travaux. »

Versement d'une indemnité annuelle

En échange du droit d'emprunter lesdits chemins ruraux, Valorem s'engage à verser 972 € par an et par éolienne à la commune. Et ce dès 2018. « Cet argent va servir à engager un plan de renouvellement des équipements sportifs. Soit du gymnase, du tennis et du stade, détaille le maire (SE) Johann Mittelhauser. Il ne sera probablement pas achevé à la fin de la mandature, mais il sera au moins engagé. » ■



Les éoliennes implantées à Boissy-la-Rivière sont en service depuis août.

